



2 septembre 2015

---

## Circulaire\*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires : Les fonctionnaires du Siège

Objet : **Dispositions régissant l'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la visite du pape François, le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le débat général de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et la cérémonie des traités**

### I. Introduction

1. Le débat général de la soixante-dixième session se tiendra du lundi 28 septembre au mardi 6 octobre 2015 et le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, du vendredi 25 septembre au dimanche 27 septembre 2015.
2. Outre le Sommet et le débat général, auront lieu une séance plénière consacrée au discours du pape François dans la matinée du vendredi 25 septembre, une réunion de haut niveau organisée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) le dimanche 27 septembre et une réunion à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le mercredi 30 septembre.
3. Les séances plénières du Sommet des Nations Unies pour l'adoption du programme de développement de l'après-2015 et du débat général ainsi que la séance plénière consacrée au discours du pape François auront lieu dans la salle de l'Assemblée générale. La réunion de haut niveau d'ONU-Femmes se déroulera dans la salle de conférence 4.

---

\* Date d'expiration : 6 octobre 2015.



4. La cérémonie des traités se tiendra dans l'entrée des délégués, du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.

## **II. Accès à l'enceinte du Siège**

5. L'enceinte du Siège sera fermée au public du mardi 22 septembre à 17 heures 30 au mardi 6 octobre 2015 inclus. Au cours de cette période, les visites guidées seront suspendues et il est demandé aux fonctionnaires de tenir ailleurs qu'au Siège leurs rendez-vous éventuels avec des visiteurs ou invités. Le Siège sera à nouveau ouvert au public et les visites guidées reprendront selon l'horaire normal le mercredi 7 octobre 2015.

6. Pendant cette même période, les personnes munies d'une carte de retraité, d'une carte temporaire (sans photo), d'une carte de membre d'un club de loisirs ou d'une carte d'identité de convenance (autre qu'une carte protocolaire ou une carte d'identité de couleur or) ne seront pas admises dans l'enceinte de l'ONU, ce dont il conviendra de tenir compte en cas de rendez-vous à prendre ou de réunion à organiser.

7. Les fonctionnaires, les prestataires de services agréés et les membres accrédités de la presse autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Siège ne seront admis que sur présentation d'une carte d'identité ou d'un laissez-passer ONU en cours de validité.

8. En raison de la nécessité de renforcer les mesures de sécurité, les dispositions de la circulaire ST/SGB/259 du Secrétaire général concernant le port de la carte d'identité ONU, en date du 2 juillet 1993, seront strictement appliquées. La carte devra notamment être portée de manière visible sur les vêtements et pourra être contrôlée par les agents de sécurité.

9. Dans l'intérêt de la sécurité de toutes les parties concernées, il importe de préserver l'intégrité des cartes d'identité ONU, qui donnent un droit d'accès aux seuls titulaires. Il est rappelé aux titulaires des cartes d'identité ONU que l'usage de ces cartes, qui ne peuvent être ni transférées ni données, leur est exclusivement réservé. Le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU confisquera toute carte utilisée à des fins autres que celles prévues.

10. Il incombe aux fonctionnaires de s'assurer que leur carte est valide. Le Groupe des cartes d'accès et d'identité du Service de la sécurité et de la sûreté, dont le bureau principal se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (320 East 45<sup>th</sup> Street) délivrera de nouvelles cartes d'identité aux fonctionnaires dont la carte est venue à expiration, sur présentation d'une demande signée par un fonctionnaire compétent du service administratif dont relève l'intéressé.

11. Tout fonctionnaire qui arrivera sans sa carte d'identité devra se rendre au guichet des renseignements et de l'accueil, lequel sera provisoirement installé, pendant la durée des réunions de haut niveau, dans le hall d'entrée du bâtiment de l'UNITAR, où il pourra obtenir, après vérification de son identité, un billet d'admission pour la journée. L'entrée du bâtiment de l'UNITAR se trouve dans la 45<sup>e</sup> Rue, entre les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues et les horaires d'ouverture sont 9 heures à 17 h 30.

12. Tout paquet sera soumis à une inspection de sécurité à tous les points d'entrée. Il est donc déconseillé aux fonctionnaires et au personnel accrédité auprès de l'Organisation d'apporter des objets superflus pendant cette période.

### **III. Accès des personnes étrangères à l'Organisation**

13. Pendant la durée du débat général, les visiteurs et invités ne pourront accéder aux locaux du Siège, lesquels leur seront de nouveau ouverts le 7 octobre.

14. Il est à noter qu'il en sera de même pour les coursiers extérieurs et les membres de la famille des fonctionnaires.

### **IV. Fermeture de la 1<sup>re</sup> Avenue et points de passage piétonniers**

15. En raison des mesures de sécurité renforcées qui seront prises dans toute la ville de New York et au Siège, la 1<sup>re</sup> Avenue sera fermée à la circulation des véhicules de la 42<sup>e</sup> Rue à la 48<sup>e</sup> Rue du vendredi 25 septembre au vendredi 2 octobre, seuls étant admis les cortèges motorisés escortés. Si les circonstances le permettent, il se peut que les autorités de police du pays hôte assouplissent ces restrictions.

16. Les points de passage piétonniers des 42<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> Rues ne pourront être franchis que sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité et seront brièvement fermés à différents moments de la journée en raison de l'arrivée ou du départ des cortèges motorisés. Il appartient donc à chacun de se ménager le temps supplémentaire nécessaire pour se rendre à pied jusqu'au Siège.

### **V. Accès par les entrées des 42<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> Rues**

17. Les fonctionnaires, y compris les titulaires d'un laissez-passer, les prestataires de services agréés et les correspondants résidents, qui sont autorisés à entrer dans l'enceinte du Siège et appelés à se rendre dans le bâtiment du Secrétariat ou qui souhaitent se rendre dans un espace se trouvant en dehors de la zone d'accès restreint (à savoir à la cafétéria ou à la bibliothèque), devront continuer d'utiliser l'entrée du personnel située à la 42<sup>e</sup> Rue.

18. Les stagiaires appelés à assurer des tâches essentielles pendant la période de sécurité renforcée, mais qui ne participent pas au débat général, devront également utiliser l'entrée du personnel située à la 42<sup>e</sup> Rue.

19. Les hauts fonctionnaires de l'Organisation titulaires d'une carte d'identité de couleur or qui souhaitent entrer par l'entrée située à la 46<sup>e</sup> Rue devront utiliser le point de passage de la 46<sup>e</sup> Rue.

20. Les fonctionnaires, prestataires de services agréés et représentants d'organisations non gouvernementales titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité et d'une carte d'accès spéciale délivrée pour une réunion particulière par l'organisateur de celle-ci ou par le bureau de liaison d'une organisation non gouvernementale seront soumis à un contrôle avant d'être

autorisés à entrer dans le bâtiment de l'Assemblée générale et devront utiliser l'entrée située à la 46<sup>e</sup> Rue.

21. Ceux qui rencontreraient des difficultés à franchir un point de passage contrôlé par les autorités du pays hôte pour se rendre dans les locaux du Siège ou dans tout autre bâtiment annexe se situant dans les zones bouclées devront s'adresser aux agents de sécurité de l'ONU affectés aux points de passage. Ils pourront également s'adresser au guichet du Groupe des renseignements et de la réception, situé provisoirement dans le hall d'entrée du bâtiment de l'UNITAR.

22. Les membres de la presse et les correspondants résidents transportant du matériel utiliseront l'entrée située à la 47<sup>e</sup> Rue.

23. Les horaires d'ouverture des entrées pour piétons seront les suivants :

42<sup>e</sup> Rue et 1<sup>re</sup> Avenue : 24 heures sur 24, sept jours sur sept

46<sup>e</sup> Rue et 1<sup>re</sup> Avenue : de 7 heures à la fermeture des bureaux (l'entrée ouvrira à 6 heures le 25 septembre)

47<sup>e</sup> Rue et 1<sup>re</sup> Avenue : de 7 heures à la fermeture des bureaux

24. L'entrée des délégués à la 45<sup>e</sup> Rue ne sera ouverte que pour la sortie des cortèges motorisés escortés par la police.

## **VI. Accès aux zones réservées**

25. Durant le débat de haut niveau, du 25 septembre au 6 octobre 2015, l'accès aux zones réservées ne sera ouvert qu'aux personnes portant une carte d'identité ONU et la carte d'accès secondaire appropriée et/ou une carte d'accès spéciale délivrée pour une réunion particulière.

26. Les zones réservées aux réunions bilatérales sont situées dans la salle des pas perdus de l'Assemblée générale, au 3<sup>e</sup> balcon du bâtiment de l'Assemblée générale et au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment de la pelouse nord. Réservées aux délégations et aux fonctionnaires en service commandé, elles ne seront accessibles que sur présentation d'une carte d'accès secondaire. L'accès est ouvert 15 minutes avant chaque réunion bilatérale prévue.

27. En vue de faciliter l'accès à la salle GA-200, une carte d'accès secondaire est délivrée par le Service du protocole et de la liaison aux personnes qui sont appelées à s'y rendre dans le cadre de leurs fonctions ou attributions. Les agents de sécurité n'autoriseront l'accès à la salle qu'aux personnes munies des cartes requises et ayant une raison légitime de s'y rendre.

## **VII. Accès des membres de la presse**

28. Les membres de la presse et les correspondants résidents transportant du matériel doivent emprunter l'entrée située sur la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 47<sup>e</sup> Rue et présenter une carte d'identité ONU en cours de validité, ou toute autre pièce valable pour leur accréditation, et sont tenus de se soumettre aux contrôles de sécurité avant d'accéder au bâtiment. Ceux qui auront besoin d'une accréditation

supplémentaire devront se rendre dans la zone d'accréditation de la presse à côté du poste de contrôle.

29. L'accès permettra de se rendre au centre des médias qui se trouve dans le bâtiment de la pelouse nord. Pour tout accès au bâtiment de l'Assemblée générale et au bâtiment des conférences un contrôle supplémentaire sera nécessaire.

30. Les membres de la presse doivent être escortés à tout moment par des fonctionnaires du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias pour accéder aux bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences ainsi qu'aux zones réservées du bâtiment de la pelouse nord.

### **VIII. Bureaux du groupe des cartes d'accès et d'identité : bâtiment FF et bâtiment de l'UNITAR**

31. Pour faciliter les préparatifs de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, il ne sera délivré aucune carte d'accès annuelle ou temporaire aux représentants d'organisations non gouvernementales entre le 11 septembre 2015 et la fin du débat général. Les représentants d'organisations non gouvernementales invités à assister à des manifestations au cours du débat général se verront délivrer des cartes d'accès spécifiques par les organisateurs.

32. Les formalités d'accréditation des membres de la presse s'effectueront après le contrôle opéré à l'entrée située sur la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 47<sup>e</sup> Rue, au centre d'accréditation installé à côté du poste de contrôle.

33. Les bureaux du groupe des cartes d'accès et d'identité, dont le principal se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (320 East 45<sup>th</sup> Street) et l'antenne secondaire, dans le bâtiment de l'UNITAR (1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 45<sup>e</sup> Rue), sont ouverts aux fonctionnaires et aux membres des délégations. Étant donné que le bureau situé dans le bâtiment FF peut accueillir davantage de personnes, il est conseillé aux fonctionnaires et aux membres des délégations de s'y adresser de préférence.

34. Les jours et heures d'ouverture des deux bureaux délivrant les cartes d'accès et d'identité sont les suivants :

<i>Date</i>	<i>Heures d'ouverture</i>
<b>Bureau principal du Groupe des cartes d'accès et d'identité, bâtiment FF, 320 E 45<sup>th</sup> Street</b>	
Mercredi 16 septembre	9 heures-18 heures
Jeudi 17 septembre	9 heures-18 heures
Vendredi 18 septembre	9 heures-18 heures
Samedi 19 septembre	9 heures-17 heures
Dimanche 20 septembre	9 heures-17 heures
Lundi 21 septembre	9 heures-18 heures

<i>Date</i>	<i>Heures d'ouverture</i>
Mardi 22 septembre	9 heures-18 heures
Mercredi 23 septembre	9 heures-18 heures
<b>Bureau principal du groupe des cartes d'accès et d'identité, bâtiment FF, 320 East 45<sup>th</sup> Street, et antenne du groupe des cartes d'accès et d'identité, bâtiment de l'UNITAR, à l'angle de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 45<sup>e</sup> Rue</b>	
Jeudi 24 septembre	9 heures-19 heures
Vendredi 25 septembre	8 heures-18 heures
Samedi 26 septembre	9 heures-18 heures
Dimanche 27 septembre	9 heures-18 heures
Lundi 28 septembre	7 heures-18 heures
Mardi 29 septembre	8 heures-18 heures
<b>Bureau principal du groupe des cartes d'accès et d'identité, bâtiment FF, 320 East 45<sup>th</sup> Street</b>	
Mercredi 30 septembre	8 heures-18 heures
Jeudi 1 <sup>er</sup> octobre	8 heures-18 heures
Vendredi 2 octobre	8 heures-18 heures
Samedi 3 octobre	9 heures-16 h 30
Dimanche 4 octobre	Fermé
Lundi 5 octobre	9 heures-16 h 30
Mardi 6 octobre	9 heures-16 h 30
Mercredi 7 octobre	9 heures-16 h 30
Jeudi 8 octobre	9 heures-16 h 30
Vendredi 9 octobre	9 heures-16 h 30

35. Dès le mercredi 30 septembre 2015, toutes les opérations de délivrance de cartes d'accès et d'identité seront de nouveau effectuées uniquement au bureau principal du groupe des cartes d'accès et d'identité, dans le bâtiment FF. Le bureau sera ouvert de 9 heures à 16 heures à compter du lundi 12 octobre 2015.

## IX. Fermeture du garage de l'ONU

36. Pour des raisons de sécurité, le garage sera fermé à partir de 20 heures le jeudi 24 septembre et tous les véhicules devront alors avoir été sortis pour permettre l'accès des contrôles de sécurité.

37. Les véhicules autorisés pourront de nouveau accéder au garage dès 4 heures le vendredi 25 septembre, par l'entrée de la 48<sup>e</sup> Rue, la sortie se faisant par la 42<sup>e</sup> Rue.

L'accès au garage sera ouvert 24 heures sur 24 pendant toute la durée du débat de haut niveau.

38. Durant le débat de haut niveau, l'accès et la sortie des véhicules par l'entrée située à la hauteur de la 43<sup>e</sup> Rue seront réservés comme indiqué au paragraphe 47.

39. La circulation normale des véhicules sera rétablie à partir du mercredi 7 octobre 2015.

## **X. Autres lieux de stationnement durant la fermeture du garage**

40. Des places de stationnement seront réservées aux fonctionnaires qui n'auront plus accès au garage à compter du jeudi 24 septembre à 20 heures, des deux côtés de la 1<sup>re</sup> Avenue entre les 50<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> Rues. Les véhicules dûment identifiés pourront y être garés du jeudi 24 septembre à 20 heures au vendredi 25 septembre à 8 heures.

41. Une vignette spéciale de stationnement délivrée par l'administration du garage devra être placée sur le tableau de bord du véhicule à l'intention des autorités du gouvernement hôte. Le stationnement devant un arrêt d'autobus ou une borne d'incendie et le stationnement en double file sont interdits.

## **XI. Stationnement dans le garage de l'ONU**

42. Les fonctionnaires utilisant le garage sont informés qu'en raison de l'arrivée ponctuelle de cortèges de véhicules au garage de l'ONU, l'entrée du garage sera fermée à certaines périodes.

43. Seuls les fonctionnaires munis d'un permis de stationnement seront autorisés à garer leur voiture dans le garage; le permis devra être placé en évidence, de sorte que les agents de sécurité puissent le voir facilement aux points d'accès et pendant que le véhicule restera garé dans l'enceinte du Siège. Pour des raisons de sûreté et de sécurité, les véhicules démunis d'un permis en cours de validité pourront être enlevés. Les passagers non munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité devront quitter le véhicule au point de contrôle, avant que le véhicule ne pénètre dans l'enceinte de l'ONU.

44. Tous les véhicules entrant dans l'enceinte de l'ONU seront fouillés. Il est donc demandé aux fonctionnaires de limiter le nombre d'objets transportés afin de faciliter et d'accélérer les contrôles de sécurité.

45. Les appareils de locomotion portatifs et les bicyclettes ne sont pas autorisés durant le débat de haut niveau.

46. En raison des restrictions de circulation, du vendredi 25 septembre au samedi 3 octobre, les fonctionnaires sont vivement engagés à emprunter les transports en commun.

## **XII. Accès et circulation au niveau du rond-point du Secrétariat et du portail de la 43<sup>e</sup> Rue**

47. Compte tenu de l'espace de manœuvre très limité dans le rond-point du Secrétariat et l'allée des délégués, des contrôles stricts seront mis en place dans ces zones pour faciliter la gestion de la sécurité et éviter un encombrement et des retards excessifs pour les véhicules des membres des délégations et d'autres responsables gouvernementaux de haut niveau, ainsi que les cortèges motorisés.

48. L'accès des véhicules à l'enceinte de l'ONU par l'entrée de la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 43<sup>e</sup> Rue est donc réservé aux :

a) Véhicules des missions transportant les représentants permanents, représentants permanents adjoints ou chefs de délégation des missions d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies et les personnalités de marque des pays accrédités par le Service du protocole et de la liaison;

b) Véhicules des missions transportant de hauts représentants des gouvernements en visite qui ont pris des dispositions avec le Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements du Service de la sécurité et de la sûreté;

c) Cortèges motorisés escortés par la police du pays hôte;

d) Autres catégories spéciales de véhicules autorisées par le Service de la sécurité et de la sûreté.

49. En fonction du calendrier des réunions et des mouvements de circulation pendant le débat de haut niveau, les véhicules autorisés (visés au paragraphe 48) pourront de temps à autre être empêchés d'entrer dans le rond-point du Secrétariat, à partir du garage, pour sortir de l'enceinte du Siège par le portail de la 45<sup>e</sup> Rue ou celui de la 43<sup>e</sup> Rue.

## **XIII. Accès au garage de l'ONU**

50. Pour stationner dans le garage de l'ONU, les véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationnement en cours de validité devront, du vendredi 25 septembre au samedi 3 octobre, de 18 heures à 6 heures, appliquer les dispositions suivantes :

a) **Circulation sur la 1<sup>re</sup> Avenue en direction du nord.** Les véhicules particuliers remontant la 1<sup>re</sup> Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront prendre la file de droite dans le passage souterrain qui va de la 41<sup>e</sup> Rue à la 49<sup>e</sup> Rue. À la sortie de ce passage souterrain, ils devront faire demi-tour, redescendre la 1<sup>re</sup> Avenue (à contresens, la circulation étant réglée par la police new-yorkaise) jusqu'à la 48<sup>e</sup> Rue, puis tourner à gauche vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi ils seront autorisés à entrer dans le garage de l'ONU par le personnel de sécurité;

b) **Circulation sur le FDR Drive en direction du sud.** Les véhicules particuliers circulant en direction du sud sur le FDR Drive sortiront de celui-ci à la hauteur de la 49<sup>e</sup> Rue en direction de la 1<sup>re</sup> Avenue, sur laquelle ils devront tourner à gauche (à contresens, la circulation étant réglée par la police new-yorkaise) et

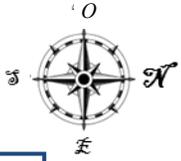
prendre la file de gauche jusqu'à la 48<sup>e</sup> Rue. Il leur faudra alors tourner à gauche vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi ils seront autorisés à entrer dans le garage par le personnel de sécurité.

51. Les conducteurs de véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationner dans le garage de 6 heures à 18 heures devront passer par la sortie de la 49<sup>e</sup> Rue et du FDR Drive, du vendredi 25 septembre au samedi 3 octobre, comme suit :

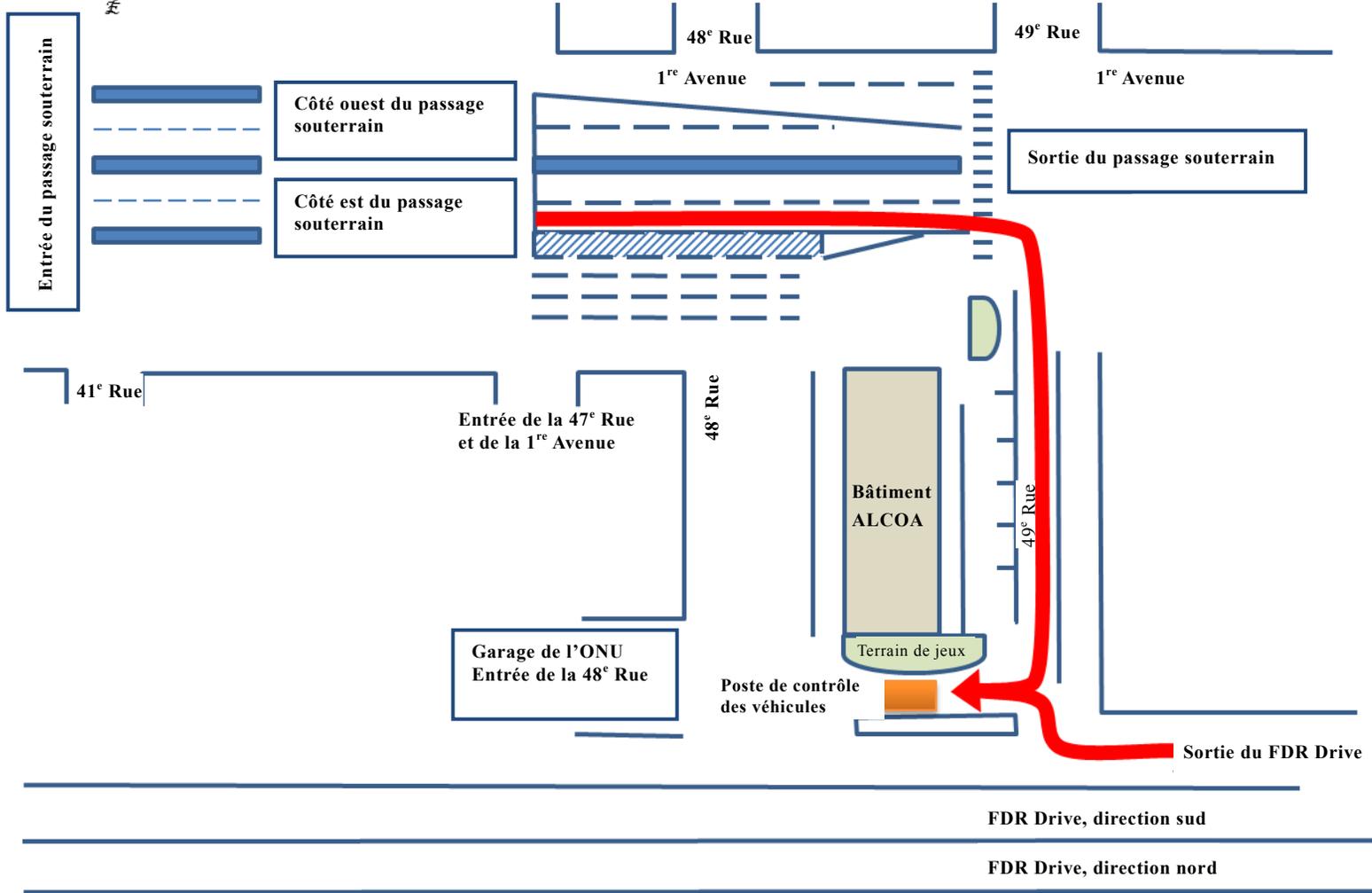
a) **Circulation sur la 1<sup>re</sup> Avenue en direction du nord.** Les véhicules particuliers remontant la 1<sup>re</sup> Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront prendre la file de droite dans le passage souterrain de la 1<sup>re</sup> Avenue (qui commence à la 41<sup>e</sup> Rue). À la sortie du passage souterrain, à la 49<sup>e</sup> Rue, ils devront tourner à droite au feu et se diriger vers l'est, à contresens, dans la voie de droite, qui sera matérialisée par des balises de circulation. Il leur faudra ensuite suivre les autres véhicules jusqu'au poste de contrôle des véhicules situé sur la voie de desserte (près de l'aire de jeu) menant à l'entrée du garage à la hauteur de la 48<sup>e</sup> Rue;

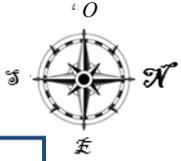
b) **Circulation sur le FDR Drive en direction du sud.** À la sortie de la 49<sup>e</sup> Rue, les véhicules venant du nord par le FDR Drive tourneront à gauche sur la file intérieure de la voie de desserte (près de l'aire de jeu), de manière à gagner le poste de sécurité situé à l'entrée du garage;

c) **Véhicules arrivant par le nord (autrement que par le FDR Drive) ou venant du côté ouest de Manhattan.** Les véhicules arrivant par le nord (autrement que par le FDR Drive) ou venant du côté ouest de Manhattan devront emprunter le passage souterrain de la 1<sup>re</sup> Avenue, dont l'entrée est à la hauteur de la 41<sup>e</sup> Rue. Pour entrer dans le passage souterrain, les véhicules descendant la 2<sup>e</sup> Avenue devront prendre la 39<sup>e</sup> Rue ou l'une des rues situées au sud de celle-ci en direction de l'est pour rejoindre la 1<sup>re</sup> Avenue. À la sortie du passage souterrain, il leur faudra suivre les indications données à l'alinéa a) ci-dessus.

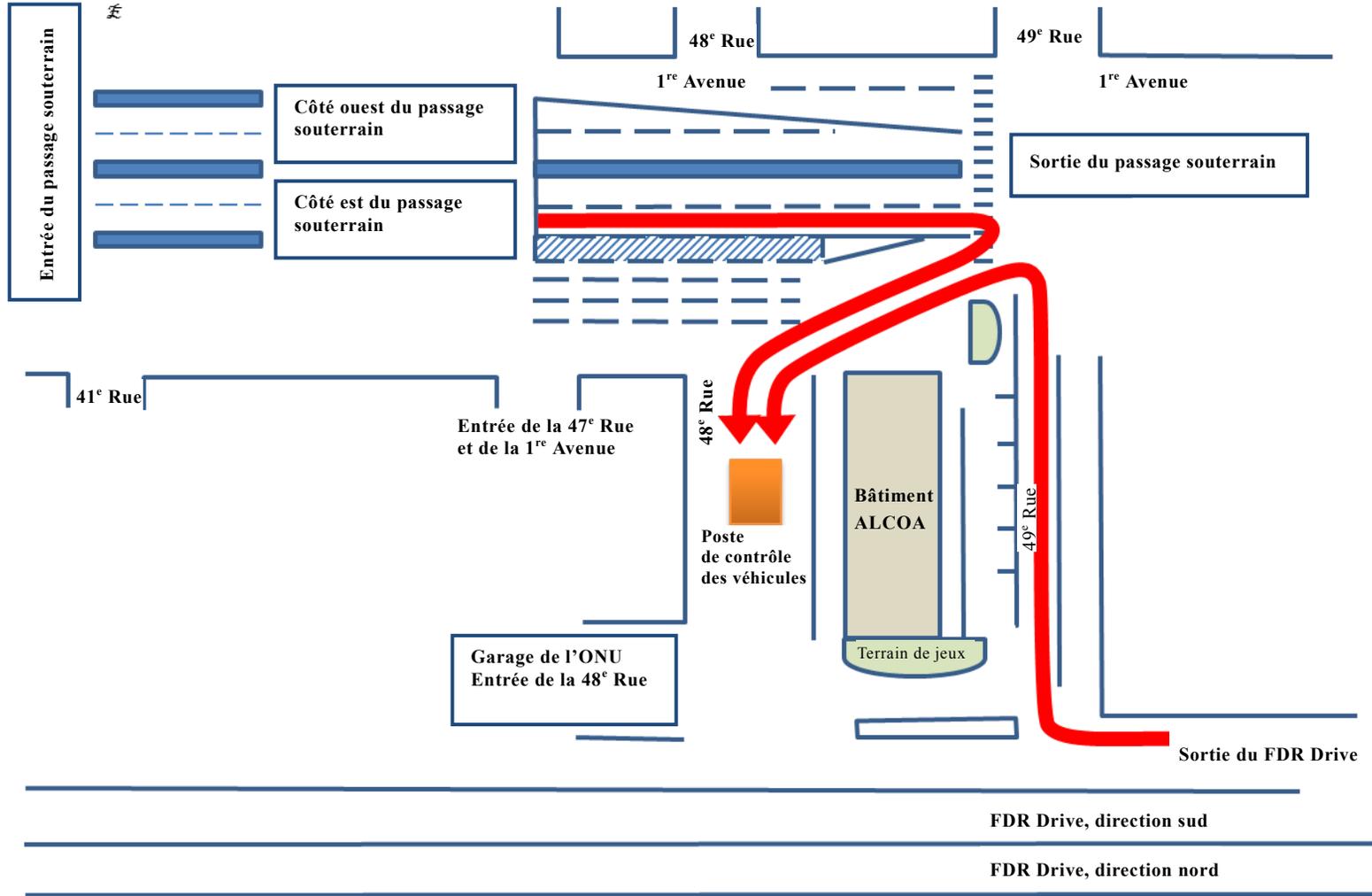


## Accès au garage du complexe de l'ONU de 6 heures à 18 heures





## Accès au garage du complexe de l'ONU à partir de 18 heures



#### **XIV. Restaurant, autres services de restauration et activités commerciales**

52. Le restaurant des délégués sera ouvert normalement, de 11 h 30 à 14 h 30; les réservations pour des dîners ou réceptions privés ne seront acceptées que des missions permanentes et missions d'observation et des organes des Nations Unies. Il convient de noter que, du mardi 22 septembre au mercredi 7 octobre, aucun invité ne sera admis dans les locaux de l'Organisation sans avoir été dûment accrédité à cet effet.

53. Les fonctionnaires dont l'heure de déjeuner n'est pas imposée par le programme des réunions sont instamment priés de se rendre dans les différents lieux de restauration en dehors des heures de pointe, c'est-à-dire avant 12 h 15 ou après 13 h 45.

#### **XV. Accès aux locaux le 25 septembre pour la visite de S. S. le pape François**

54. Les participants qui disposent de droits d'accès, c'est-à-dire les fonctionnaires munis d'une carte d'accès spéciale délivrée pour l'allocution que S. S. le pape François prononcera à l'intention du personnel dans le hall du Secrétariat, utiliseront l'entrée située à la hauteur de la 42<sup>e</sup> Rue et se rendront dans le hall en empruntant le passage souterrain du bâtiment de la Bibliothèque. Un contrôle de sécurité sera effectué avant l'entrée dans le hall.

55. Les fonctionnaires qui détiennent une carte d'accès spéciale délivrée pour l'une des zones réservées le long de l'itinéraire que sa S. S. le pape suivra pour se rendre du hall du Secrétariat à la salle de l'Assemblée générale sont priés d'utiliser l'entrée située à la hauteur de la 46<sup>e</sup> Rue, où ils seront soumis à un contrôle de sécurité avant d'être dirigés vers la zone réservée.

56. Tous les fonctionnaires qui participeront à cette manifestation devront avoir rejoint la zone qui leur est réservée à 7 h 30 au plus tard. Les entrées situées à la hauteur de la 42<sup>e</sup> Rue et de la 46<sup>e</sup> Rue seront ouvertes dès 6 heures pour faciliter l'accès.

57. Les fonctionnaires qui ne détiennent pas de carte d'accès spéciale et doivent vaquer à leurs occupations habituelles utiliseront l'entrée située à la hauteur de la 42<sup>e</sup> Rue et emprunteront le passage souterrain du bâtiment de la Bibliothèque jusqu'à l'escalier mécanique du premier sous-sol, qu'ils utiliseront pour gagner leurs bureaux dans le bâtiment du Secrétariat et le bâtiment des conférences.

#### **XVI. Accès aux locaux du 25 au 27 septembre pour le Sommet consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015**

58. Les participants qui disposent de droits d'accès, c'est-à-dire les fonctionnaires qui détiennent la carte d'accès spéciale délivrée pour la réunion et utiliseront l'entrée de la 46<sup>e</sup> Rue pour se soumettre au contrôle de sécurité, pourront gagner leurs lieux de réunion comme suit :

a) **Salle de l'Assemblée générale** : Prendre les ascenseurs dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, ou les ascenseurs du bâtiment des conférences;

b) **Salle de conférence n° 4 située au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale** : Prendre l'escalier de l'esplanade des visiteurs en direction de l'East River, traverser la roseraie et entrer dans le bâtiment des conférences pour accéder à la salle n° 4 depuis le Café viennois, ou passer par la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, descendre au premier sous-sol (niveau 1B) par l'escalier et traverser l'espace commercial jusqu'au Café viennois pour accéder à la salle;

c) **Salle du Conseil de tutelle et salle du Conseil économique et social** : Prendre l'escalier de l'esplanade des visiteurs en direction de l'East River, traverser la roseraie et entrer dans le bâtiment des conférences pour accéder aux salles, situées au troisième niveau, en empruntant l'ascenseur ou l'escalier mécanique.

## **XVII. Accès aux locaux le 27 septembre pour le forum de mondialisation des dirigeants mondiaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

59. Les participants qui disposent de droits d'accès à la réunion de haut niveau d'ONU-Femmes, qui se tiendra dans la salle de conférence n° 4, devront, pour rejoindre leur lieu de réunion, emprunter l'entrée située à la hauteur de la 46<sup>e</sup> Rue, prendre l'escalier de l'esplanade des visiteurs en direction de l'East River, traverser la roseraie et entrer dans le bâtiment des conférences pour accéder à la salle depuis le Café viennois, ou passer par la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, descendre au premier sous-sol (niveau 1B) par l'escalier et traverser l'espace commercial jusqu'au Café viennois.

## **XVIII. Accès aux locaux le 30 septembre pour la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires**

60. La cérémonie aura lieu dans la salle de conférence n° 1.

61. Pour rejoindre leur lieu de réunion, les participants qui disposent de droits d'accès devront utiliser l'entrée située à hauteur de la 46<sup>e</sup> Rue, prendre l'escalier de l'esplanade des visiteurs en direction de l'East River, traverser la roseraie et entrer dans le bâtiment des conférences pour accéder à la salle, ou bien passer par la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, descendre au premier sous-sol (niveau 1B) par l'escalier et traverser l'espace commercial.

## **XIX. Accès aux locaux du 28 septembre au 6 octobre pour le débat général de l'Assemblée générale**

62. Les participants qui disposent de droits d'accès au débat général devront emprunter l'entrée située à la hauteur de la 46<sup>e</sup> Rue et passer par la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale pour accéder aux balcons par les ascenseurs.

63. Les participants qui disposent du droit d'accès à la salle de l'Assemblée générale depuis le deuxième étage devront pour s'y rendre utiliser le même point d'entrée et emprunter soit les ascenseurs du bâtiment des conférences soit les ascenseurs ou l'escalier mécanique du bâtiment du Secrétariat.

---